

M. MAHARG: Si le ministre a la conviction qu'il résulte quelque injustice des tarifs actuel, il fera revenir les navires; mais dans le cas contraire, il n'en fera rien, n'est-ce pas?

L'hon. M. REID: Cela dépendra nécessairement des administrateurs de la marine de l'Etat. J'ai appelé, ai-je dit, l'attention du directeur sur les tarifs actuellement en vigueur et j'ai prié d'examiner la question de savoir s'il ne serait pas bon d'adjoindre quelques naviers au service de notre réseau de voies ferrées, afin d'obtenir que les compagnies de navigation adoptent des tarifs raisonnables pour le transport depuis le fond des lacs jusqu'à Montréal.

M. MAHARG: Le comité doit-il penser que le rôle du ministre se borne à conseiller que les navires soient ramenés sur les lacs?

L'hon. M. REID: Je n'ai pas plus à m'occuper de l'exploitation des bâtiments de la marine commerciale que de celle du réseau des chemins de fer nationaux canadiens.

M. McMASTER: Ces propositions souven- faites par le ministre sont-elles fortes ou faibles?

M. ARCHAMBAULT: Je ferai de nouveau remarquer au ministre de la Justice que c'est aujourd'hui la fête de l'Ascension et que l'honorable député qui siège à sa droite (M. Morphy) ne peut l'absoudre de travailler ce jour-là.

Le très hon. C. J. DOHERTY (ministre de la Justice): J'ai un tel plaisir intellectuel à écouter les nombreuses et sages observations du comité que je ne me sens nullement porté à demander aucune abolition.

M. McKENZIE: Je proposerais au ministre des Chemins de fer d'accepter cet article 115, ce soir. Il est considérable, et je crois que le ministre devrait l'accepter et nous laisser réintégrer nos foyers.

L'hon. M. REID: Je suis toujours prêt à approuver une proposition raisonnable. Je serai heureux de réserver mes autres item si nous adoptons celui-ci. Naturellement, nous voulons présenter un article du département des Postes.

M. CAHILL: A-t-on l'intention de discuter les crédits d'un autre département?

L'hon. M. REID: Nous avons encore les crédits de plusieurs départements à examiner et nous désirons continuer à les discuter. Si nous n'abordons pas l'examen des crédits des Postes aujourd'hui, nous ne pourrions pas le faire avant jeudi en

[L'hon. M. Reid.]

huit. Nous voulons les discuter; c'est la seule raison. Les honorables députés, j'en suis sûr, trouveront que c'est raisonnable.

M. CAHILL: Le ministre a-t-il l'intention de demander le renvoi de la discussion sur ses crédits? Est-ce cela?

L'hon. M. REID: Oui, adopter cet item et puis présenter un article des crédits du département des Postes, mais non pas demander qu'il soit adopté, et lever la séance.

M. CAHILL: Je demanderai au ministre de la Justice quand il espère examiner les crédits du département des Postes, s'il les aborde ce soir?

Le très hon. M. DOHERTY: A la prochaine occasion.

M. PARENT: Quand cela?

Le très hon. M. DOHERTY: Vendredi ou samedi, lorsque le moment propice sera arrivé.

M. CAHILL: Seront-ils annoncés dans un délai raisonnable?

Le très hon. M. DOHERTY: Je donne avis dès maintenant qu'il seront présentés vendredi, si l'on trouve cette date convenable, ou bien, si l'on préfère samedi, je m'efforcerais de faire en sorte d'être agréable à tous.

L'hon. M. LEMIEUX: Il n'y a rien dans le rapport annuel du département des Postes au sujet de la conférence de Madrid à laquelle, si je comprends bien, des conclusions très importantes ont été prises, et en particulier au sujet de la situation du Canada au point de vue des postes, en comparaison avec les autres nations. Si je ne me trompe, on a adopté une résolution en vertu de laquelle le Canada ne devrait pas maintenir la situation dans laquelle il se trouvait avant la guerre. Comme cette affaire présente un intérêt considérable, je propose que mon honorable ami ait un rapport de ce qui s'est fait quand même il sera succinct.

Le très hon. M. DOHERTY: Je me le procurerai avec plaisir, si c'est possible.

M. le PRESIDENT: Crédit n° 20— Postes...

M. PARENT: Le crédit n° 115 n'a pas été présenté au comité.

M. le PRESIDENT: Je croyais que la proposition de l'honorable ministre avait été unanimement acceptée et que l'article avait été adopté. Le comité ne pourrait en discuter un autre avant l'adoption de celui-là.

M. PARENT: Pas du tout.